

La Direction Générale de NSIA Banque Côte d'Ivoire informe les fournisseurs de biens et prestataires de services exerçant dans les domaines cités ci-après que le processus d'agrément au titre de l'exercice 2022 se déroulera du **15/11/2021 au 15/12/2021** :

- | | | |
|--|--|---|
| 1. Climatisation | 7. Assainissement | 13. Régie publicitaire |
| 2. Coffres et armoires | 8. Dératisation, désinfection, entretien d'espaces verts | 14. Quincaillerie |
| 3. Distribution de colis de banque | 9. Ferronnerie | 15. Menuiserie bois et aluminium |
| 4. Équipement de caisse | 10. Gadget | 16. Plomberie |
| 5. Enseigne et totem (confection, pose et entretien) | 11. Laboratoire géotechnique | 17. Transport de colis lourds (Coffres, DAB/GAB, Groupe électrogènes) |
| 6. Restauration | 12. Agence de communication | |

Les demandes d'agrément sont à déposer, du Mardi au vendredi au Service Administration (Voir Mme. ADOU Marie ou Mme GOUAN Lydie) de la **Direction de la Logistique et du Patrimoine sis au 5ème étage de la Tour NSIA Banque Côte d'Ivoire au Plateau (Tel : 27 20 20 07 20 / 27 20 30 67 09)**.

Les dossiers de demande d'agrément seront constitués des documents suivants :

► **Pour les petits commerçants et artisans**

- Attestation de paiement de la taxe forfaitaire des petits commerçants dont la date d'expiration de la validité n'excède pas un (1) mois
- Attestation de régularité CNPS dont la date d'expiration de la validité n'excède pas un (1) mois
- Registre de commerce
- Attestation d'inscription à la chambre des métiers et de l'artisanat
- Attestation de bon fonctionnement bancaire et le relevé d'identité bancaire (RIB)
- Justification d'au moins une (1) année d'expérience dans le domaine de compétence (vérifiable avec la date mentionnée au registre de commerce ou la date d'origine pour les entreprises ayant changé de dénomination)
- Joindre le plan de localisation, l'adresse postale et téléphonique
- Frais de dossier : 5000 FCFA

► **Pour les entrepreneurs individuels et grandes entreprises**

- Lettre de demande d'agrément
- Formulaire signé de demande d'agrément
- Registre de commerce et de crédit mobilier
- Attestation de régularité fiscale dont la date d'expiration de la validité n'excède pas trois (3) mois ou la photocopie légalisée
- Attestation de régularité CNPS dont la date d'expiration de la validité n'excède pas trois (3) mois ou la photocopie légalisée
- Attestation de l'Expert-Comptable, du Commissaire aux comptes ou du centre de gestion agréé portant sur le chiffre d'affaires des trois dernières années
- Assurance (Responsabilité Civile et Professionnelle)
- Attestation de bon fonctionnement bancaire et le relevé d'identité bancaire (RIB)
- Agrément FDFP (pour les cabinets de Formation)
- Justification d'au moins deux (2) années d'expérience dans le domaine de compétence (vérifiable avec la date mentionnée au registre de commerce ou la date d'origine pour les entreprises ayant changé de dénomination)
- Présentation d'au moins deux références professionnelles justifiées par des attestations de bonne exécution dans des prestations similaires délivrées par deux (02) entreprises ou administrations distinctes
- CV et copie légalisée du Diplôme des responsables techniques
- Joindre le plan de localisation, l'adresse postale et téléphonique
- Frais de dossier : 5000 FCFA

► **Pour les entreprises étrangères**

- Autorisation d'exercer
- Attestation de régularité fiscale dont la date d'expiration de la validité n'excède pas trois (3) mois ou la photocopie légalisée
- Attestation de régularité sociale dont la date d'expiration de la validité n'excède pas trois (3) mois ou la photocopie légalisée
- Assurance (Responsabilité Civile et Professionnelle)
- Une attestation bancaire et de relevé d'identité bancaire (RIB)
- Justification d'au moins cinq (05) années d'expérience dans l'exercice de la profession
- Joindre le plan de localisation, l'adresse postale et téléphonique
- Frais de dossier : 5 000 FCFA

NB : Tout dossier incomplet ne sera pas réceptionné.